

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir :

***26076181***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 JUN 2026Greffier
ANT WALLONN° d'entreprise : **0444 702 042****Nom**(en entier) : **MANITOU BENELUX**(en abrégé) : **MBNL**Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **RUE DES ANDAINS 2 1360 PERWEZ****Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION ADMINISTRATEURS**

MANITOU BENELUX S.A. Société Anonyme Siège social : Perwez

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIÉTÉ MANITOU BENELUX S.A. QUI S'EST TENUE À PERWEZ LE 02 JUIN 2026 À 10h00

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean ROUAULT.

1. Composition de l'Assemblée : Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leurs mandataires avant l'ouverture de la séance.

Le Président constate, d'après cette liste, que l'entière du capital social de la société est représentée, rendant l'Assemblée valablement constituée pour délibérer.

Sont notamment présents :

- Monsieur Jean ROUAULT
- Monsieur Tony GUILMIN en visioconférence
- Madame Camélia SOLOMON en visioconférence
- Monsieur Bernard DELVIGNE (Administrateur délégué démissionnaire)

2. Exposé du Président : Le Président expose l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Démission de Monsieur Bernard DELVIGNE de ses fonctions d'Administrateur délégué.
2. Nomination de Monsieur Stefaan FORRET en qualité de nouvel Administrateur délégué.
3. Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les faits exposés par le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

4. Délibérations et Résolutions

Première résolution : Démission de l'Administrateur délégué

Le Conseil d'Administration ayant préalablement pris acte de la situation, l'Assemblée Générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Bernard DELVIGNE de ses fonctions d'Administrateur délégué de Manitou Benelux S.A., prenant effet en date du 02 juin 2026. L'Assemblée lui donne quitus entier et décharge de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

Deuxième résolution : Nomination du nouvel Administrateur délégué

L'Assemblée Générale extraordinaire décide de nommer Monsieur Stefaan FORRET en tant qu'Administrateur délégué de la société Manitou Benelux S.A., en remplacement de Monsieur Bernard DELVIGNE.

Ce mandat prend effet à compter du 02 juin 2026 pour une durée de 4 ans, se terminant lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 18 mai 2030. Ce mandat sera exercé à titre gratuit

Monsieur Stefaan FORRET, présent, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare ne faire l'objet d'aucune incompatibilité légale ou statutaire.

5. Clôture de la séance : Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est clôturée à 11h00

Jean Rouault Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge